

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Janvier 2023

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Sylvie SAGASTI, Jean-Claude MICHEL, David GRENET, Joëlle JEAN, Yerrick HOCHET, Marie-José MARTINON, Gilles de MONTALEMBERT, Delphine BOUINOT, Hélio YANEZ, Serge MEYER, Jean-Luc NADAL, Fabrice DUNOGUES, Céline MOREAU, Emmanuelle ARAUZO ROUSSE, Nelly CHAMPUY,

Procurations : Anne-Laure MONNIER à Célia JOLLIVET  
Marie-Carole PILLER à Hélios YANEZ

Secrétaire de séance : Joëlle JEAN

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Madame MARTINON demande que les modifications qu'elle a envoyées par mail soient prises en compte.

Madame JOLLIVET explique qu'après écoute du précédent conseil, il s'avère que c'est Monsieur le Maire qui a utilisé la formule « *il n'y a pas de solution, il ne peut pas y avoir d'exception* ».

Madame JOLLIVET lit la proposition de correction qui pourrait être apportée et Madame MARTINON valide. Le compte-rendu sera donc corrigé mais il faudra passer en mairie pour le signer.

Aucune autre remarque n'est formulée.

### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Madame JOLLIVET explique qu'il faudra mettre en place les commissions prochainement.

Toutes les règles sont indiquées dans le document que les élus ont reçu par mails en amont de la réunion.

Aucune question n'est posée.

En ce qui concerne le bulletin municipal, qui sera mis en place cette année, il est proposé d'apporter des précisions notamment sur les polices d'écritures.

Chaque groupe d'opposition disposera d'1/3 de page pour donner ses informations.

Monsieur YANEZ trouve que 2/3 pour l'opposition c'est peu.

Mme BOUINOT souligne qu'un bulletin municipal ne sert pas à faire de la propagande et demande si le service de La Poste sera sollicité pour la distribution ou pas.

Madame JOLLIVET répond qu'habituellement la commune est divisée en plusieurs secteurs et que chaque élu distribue sur un secteur, mais qu'il faudrait voir avec La Poste le coût que cela représenterait.

Madame BOUINOT informe que le prix de La Poste est abordable mais que les élus peuvent continuer à distribuer.

Madame JOLLIVET propose donc de voter pour les modifications concernant les commissions et le bulletin municipal.

Vote à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **Dossier gymnase**

Monsieur le Maire précise que ce soir il faut délibérer pour faire les demandes de subventions. Monsieur le Maire commente la dernière mouture des plans du gymnase fournie aux élus et précise quelques points : proposition d'un sas à l'entrée pour ne pas rentrer directement dans le gymnase, suppression de deux escaliers : 1 pour permettre la construction du sas et l'autre pour faciliter la manipulation des tapis de gymnastiques qui sont volumineux. Tous les vestiaires seront remis aux normes, la toiture sera refaite entièrement avec 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, le surplus sera revendu à EDF.

Plusieurs demandes de subventions devront être faites auprès de l'Etat, du Département et autres structures susceptibles de nous apporter un financement.

Le coût global représente la somme de 1 364 383 € TTC dont 20 % au moins doivent rester à la charge de la commune.

Monsieur de MONTALEMBERT demande quel matériau sera utilisé pour la toiture.

Monsieur le Maire précise que ce sera du bac acier.

Vote à l'unanimité.

### **Piste piétonne, cyclable, WC, cheminement et place handicapés**

Monsieur le Maire précise que la piste piétonne se situera entre le collège et les nouveaux lotissements.

L'accès handicapés du CAC sera amélioré et les toilettes mises aux normes PMR.

Madame BOUINOT demande comment il a été décidé de faire la piste piétonne à cet endroit-là.

Madame JOLLIVET dit que c'est dans ce secteur qu'il y a le plus de collégiens qui circulent à pieds pour rejoindre le collège et qu'une étude a été menée depuis deux ans.

Monsieur YANEZ demande si d'autres pistes sont prévues dans d'autres secteurs. Mme JOLLIVET précise qu'il y a aussi le Bois de Lion et la Siougue mais que tout ne pourra pas être réalisé en 2023.

Monsieur le Maire précise qu'il faut être prudent au niveau des finances et que ce soir c'est pour faire les demandes de subventions qu'il faut délibérer.

Sans subvention, il sera difficile de financer le projet.

Vote à l'unanimité.

Madame JOLLIVET prend la parole et informe que la mise à jour des devis a été nécessaire et présente les devis des travaux qu'il va falloir valider à nouveau et annuler les précédents.

**Pour ce qui concerne la piste piétonne**, elle se situera entre le collège et le Limousin (VC n°6).

Grand nombre de collégiens empruntent cette route et il est nécessaire de sécuriser ce secteur.

Deux devis nous ont été présentés :

- ETR 62 062,10 € HT soit 74 474,52 € TTC
- BOUCHER TP 63 047,30 € HT soit 75 656,76 € TTC

Les deux propositions sont conformes.

**Pour ce qui concerne les travaux des toilettes publiques et leur mise aux normes PMR**, nous avons demandé des devis à deux entreprises :

- ORDONNEAU 11 352,00 € non soumis à TVA
- GREZIL 20 698,01 € HT soit 24 837,61 € TTC

Les deux propositions sont conformes.

**Pour ce qui concerne le parking et l'accès PMR** du CAC, deux devis d'entreprises ont été demandés :

- ETR 13 154,99 € HT soit 15 785, 99 € TTC
- BOUCHER TP 9 832,10 € HT soit 11 798, 52 € TTC

Les deux propositions sont conformes.

Il convient maintenant de faire le choix des entreprises pour chaque projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'annuler** les délibérations du 27 janvier 2022 n° 2022-01-27/02, 2022-01-27/10, 0200-01-27/11 portant sur le choix des entreprises,
- **D'accepter** les dossiers de Sécurisation des cheminements et accès au centre bourg - Piste piétonne et cyclable - stationnement et accès PMR - sanitaires publics PMR
- **De retenir**, pour les travaux de la piste piétonne, l'entreprise ETR pour un montant de 62 062,10 € HT soit 75 656,76 € TTC.
- **De retenir**, pour les travaux de mise aux normes PMR des toilettes publiques, l'entreprise ORDONNEAU pour un montant de 11 352 €, non soumis à TVA.
- **De retenir**, pour les travaux de sécurisation des cheminements et accès au centre bourg, l'entreprise BOUCHER TP pour un montant de 9 832,10 € HT soit 11 798,52 € TTC

### **Pumptrack**

Monsieur le Maire précise que le pumptrack se situera entre les terrains de foot et de tennis. Madame JOLLIVET explique ce qu'est un pumptrack.

C'est un équipement ouvert à tous ; de la draisienne au vélo, en passant par les rollers, les trottinettes ou encore les skates.

Pour l'instant, seule l'entreprise COLAS nous a fait un devis qui s'élève à 142 510,22 € TTC tout compris.

Le pumptrack chiffré comprend 3 circuits en enrobé dont un pour les tout-petits et les autres

mixtes.

Madame BOUINOT s'étonne qu'il n'y ait qu'un seul devis. Mme JOLLIVET signale que pour l'instant seule COLAS s'est présentée à nous mais précise qu'un rendez-vous est prévu lundi

avec une autre entreprise pour obtenir un nouveau chiffrage.

Madame BOUINOT dit que le pumtrack était une promesse de campagne de la part de la liste majoritaire mais qu'il serait bien d'interroger les jeunes pour savoir si ça leur convient.

Madame JOLLIVET précise que les jeunes ont été questionnés et que le pumtrack leur convient mieux que le skatepark.

Mme BOUINOT s'interroge sur la sécurité et la responsabilité en cas d'accident.

Madame JOLLIVET précise qu'il y a une piste dédiée aux tout-petits et qu'un sens de circulation sera imposé sur l'ensemble de l'équipement. Les normes de sécurité seront affichées sur le site pour les utilisateurs.

En cas d'accident, ce sont les parents ou adultes accompagnateurs qui seront responsables, comme sur l'aire de jeux.

Monsieur de MONTALEMBERT demande la durée de vie de ce type d'installation.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de répondre précisément car tout dépendra de la fréquence d'utilisation.

Monsieur le Maire précise qu'il convient ce soir de voter pour faire les demandes de subventions auprès des organismes susceptibles d'attribuer des subventions.

Vote à l'unanimité.

### **Préfabriqué associatif**

La commune envisage d'acheter un modulaire d'environ 60 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire explique que le préfabriqué associatif, qui est très ancien, fortement dégradé suite à l'orage de grêle de juin 2022 sera démoli.

L'installation est prévue à côté des courts de tennis sur la partie enherbée.

Ce modulaire, aux normes PMR, RTE 2012 etc..., sera multi-associatif.

La Société ATEMCO, qui a été retenue après consultation de deux autres entreprises (COUGNAUD et RABOTIN), et celle qui correspond le mieux à nos recherches. Cette société a déjà fourni les modulaires de l'école, de fabrication française et elle possède un SAV.

Le coût de l'opération s'élève à 76 200 € HT installation comprise.

Madame JOLLIVET précise que c'est un prix à l'achat et non en location.

Il convient ce soir de voter pour faire les demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Monsieur YANEZ demande quelle capacité d'investissement a la commune.

Monsieur le Maire précise que le budget n'est pas encore voté pour 2023.

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2022 a été monté par la Chambre Régionale des Comptes à minima.

Les dépenses engagées suite aux dégâts occasionnés par la grêle s'élèvent à 521 000 €.

L'expert est venu trois fois. Le dossier avance. L'assurance a fait une avance de 100 000 €.

Monsieur le Maire dit que la remise en état du gymnase est la priorité car s'il y a un problème, c'est lui qui sera responsable.

Vote à l'unanimité pour présentation du dossier auprès des organismes concernés.

## **PROJET TRAVAUX**

Madame JOLLIVET explique que des actes d'engagement avaient été passés avec l'architecte Philippe FOURGOUS concernant le Club House, la salle de musique et les services techniques.

Ces dossiers n'étant plus à l'ordre du jour, il convient de les annuler par délibération afin que l'architecte, qui a déjà été prévenu par mail, ne travaille pas inutilement sur des dossiers annulés  
Vote à l'unanimité pour l'annulation de ces actes d'engagement.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Annulation de la délibération n°10-12-2020/65**

Sur les conseils de la trésorerie nous proposons d'annuler la délibération majorant les premières heures complémentaires de 10 % puis de 25 % pour les suivantes afin d'ajuster les coûts salariaux du personnel à temps non complet, car les heures complémentaires des agents sont nombreuses. Les heures complémentaires et supplémentaires doivent rester exceptionnelles.

Monsieur MEYER demande la différence qui existe entre les heures complémentaires et les supplémentaires.

Madame JOLLIVET explique : les heures complémentaires sont les heures effectuées par les agents qui travaillent à temps non complet jusqu'à atteindre 35 h/semaine, alors que les heures supplémentaires sont les heures effectuées par les agents à temps plein au-delà des 35 h/semaine.

Monsieur YANEZ trouve que ce n'est pas vraiment le moment de faire cela vu la conjoncture actuelle.

Madame JOLLIVET souligne que cette décision supprime la majoration mais pas les heures complémentaires.

Vote à la majorité. POUR : 17 CONTRE : 2 (Hélios YANEZ, Carole PILLER)

## **CAC**

### **Loyer Agence Postale**

La Poste est locataire des locaux communaux situés au centre bourg. Il convient aujourd'hui de renouveler la convention entre la commune et La Poste afin de continuer cette location en bonne et due forme. Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.  
Vote à l'unanimité.

## **SALLES COMMUNALES**

Les tarifs des salles sont à revoir. Monsieur le Maire précise que c'est à Peujard que les tarifs de location des salles sont les moins élevés du secteur.

Monsieur LAGABARRE signale que la salle du Maréchal a été remise à la location.

	MTL	MARECHAL
Tarifs actuels	250 €	100 € + 35 € de chauffage
Propositions	350 €	100 € + 50 € de chauffage

\*les périodes d'hiver s'étaient jusqu'à maintenant du 15 octobre au 15 avril. Il est proposé de les étaler du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Madame BOUINOT trouve que 100 € d'un coup pour la MTL, c'est beaucoup.

Monsieur LAGABARRE fait remarquer que durant la période d'été les utilisateurs de la MTL laissent les portes ouvertes alors que la climatisation est en marche.

S'ensuit une discussion concernant les tarifs des salles dans les communes voisines.

Vote à la majorité.

POUR : 16                      CONTRE : 3 (Mmes BOUINOT, PILLER, M. YANEZ)

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire explique ce qu'est un PCS.

Il s'agit d'un plan mis en place en cas d'évènement grave (incendie de forêt, gros accident RN10, explosion...) qui prévoit la conduite à adopter et surtout l'organisation au sein de la commune (bâtiment communal mis à disposition, matériel, organisation humaine...).

Ce document est à rédiger entièrement et à adapter à la commune.

Il s'agit, ce soir, de voter pour sa mise en place.

Vote à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **URBANISME**

##### **Aménagement paysager**

Monsieur le Maire explique que la végétation autour de la mairie va être aérée et les espaces verts réaménagés.

Deux devis de paysagistes ont été reçus. Une troisième entreprise de Peujard n'a pas répondu.

Les devis s'élèvent à 34 000 € et 13900 € HT.

Il n'y a pas assez de ventilation dans les archives de la mairie qui se trouvent au sous-sol et il est nécessaire d'enlever de la végétation et créer une cheminée d'aération.

La végétation sera enlevée sur deux mètres de large le long du mur de la mairie afin de donner de la lumière dans les bureaux.

De la pelouse sera semée, des arbres enlevés, des pins coupés et une terrasse va être coulée du côté de la bibliothèque.

Côté restaurant, la haie sera maintenue à une hauteur de 2 m afin d'isoler la terrasse.

Madame JOLLIVET rajoute qu'en ce qui concerne les propositions faites par les entreprises, le devis le plus élevé ne correspond pas vraiment à ce que la commune souhaite et avait imaginé un jardin de château. C'est donc l'entreprise la moins disante qui a été retenue.

Madame BOUINOT demande quelle est l'entreprise de Peujard qui n'a pas répondu. Il s'agit de l'entreprise MONTORIOL. Madame BOUINOT précise qu'il en existe une autre sur Peujard. D'accord pour la contacter.

### Dossier PITCH

Monsieur LAGABARRE explique que depuis les nouvelles élections, il a provoqué une réunion afin de discuter du dossier PITCH avec les services du Département, le Maire de Gauriaguet, le Centre Routier Départemental, la CdC et les représentants de la Société PITCH.

Une circulation de 280 camions/jour est prévue et engendrerait de nombreuses nuisances. L'embranchement ferroviaire n'est pas encore sûr à 100 %.

Monsieur YANEZ intervient et dit que c'est 480 camions/jour, sans compter les employés qui travailleront en 2x8, ce qui augmentera la circulation 7j/7 et 24h/24h.

Depuis le début, la mairie est contre ce gros rondpoint aux 4 STOP. Une lettre a été envoyée en ce sens à la Préfecture en 2019 déjà.

Madame BOUINOT demande la position de la CdC par rapport à ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'au début le projet a été bien accueilli mais qu'avec le nouveau SCOT un pourcentage pour les constructions à but économique est prévu et que PITCH seul utiliserait cette surface, ce qui signifie que dans les 10 prochaines années aucun autre projet économique ne pourrait voir le jour.

Madame JOLLIVET précise que c'est bien de créer 700 emplois mais le problème c'est autant de voitures supplémentaires qui circuleront.

Les emplois proposés correspondront à un BAC +2 ou BAC + 5.

Une possibilité avec une sortie sur St André pour les camions arrivant du Nord a été évoquée avec un demi-tour au rondpoint près de Géant Casino, mais le pont de l'autoroute se situant à cet endroit-là serait trop bas, donc on revient sur l'accès par Peujard qui pose un énorme problème à la commune.

### Plana 3

Cette Société va construire un bâtiment aux 4 STOP. Le permis a été accepté pendant la période où le Conseil Municipal était restreint.

L'enquête publique ICPE vient de se terminer.

C'est la SEMAQ de Bruges qui se délocalise avec son personnel et créera quelques emplois.

Monsieur YANEZ dit qu'on ne sait pas précisément si ce sera du polymère ou du combustible.

Madame JOLLIVET répond que c'est de l'emballage plastique.

### CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté pour nommer les membres extérieurs du CCAS.

Sont représentées des associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide alimentaire, l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées. Le CCAS peut désormais fonctionner.

Aucune remarque n'est formulée.

## SMICVAL

Monsieur le Maire demande si les élus ont regardé l'émission d'Elise Lucet concernant le nouveau système des OM qui est déjà mis en place en Dordogne notamment.

Plus de ramassage devant la porte, Il y a 1 container pour 150 personnes environ. Le problème est le choix des emplacements dans la commune.

Madame BOUINOT signale qu'elle a trouvé Monsieur GUINAUDIE très fermé à la discussion et pas à l'écoute lors de la réunion. Tous les élus sont d'accord avec cela.

S'ensuit une discussion entre les élus.

## DIVERS

Mme CHAMPUY prend la parole et indique que le carnaval se déroulera le samedi 25 février avec le nouveau comité des fêtes.

Un défilé dans le centre de Peujard est prévu, suivi d'un goûter pour les enfants.

Madame BOUINOT demande où en est le projet d'extinction des lumières. Monsieur le Maire signale que c'est en cours et qu'il faut encore coordonner la zone artisanale qui est compétence CdC.

L'extinction des feux devrait pouvoir être réalisée d'ici un mois environ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

J. LAGABARRE

C. JOLLIVET

JC MICHEL

N. CHAMPUY

D. GRENET

S. SAGASTI

S. MEYER

J. JEAN

C. MOREAU

F. DUNOGUES

JL NADAL

Y. HOCHET

E. ARAUZO-ROUSSE

AL.MONNIER

MJ MARTINON

G. De MONTALEMBERT

D.BOUINOT

H. YANEZ

MC PILLER



Délibérations prises au cours de ce Conseil :

- 20230126 – 01 Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 20230126 – 02 Demandes de subvention gymnase
- 20230126 – 03 Choix des entreprises piste piétonne, demande de subvention
- 20230126 – 04 Demande de subvention PMR
- 20230126 – 05 Demande de subvention Pumptrack
- 20230126 – 06 Demande de subvention préfa associatif
- 20230126 – 07 Annulation actes d'engagement
- 20230126 – 08 Personnel communal – annulation délibération majoration HC
- 20230126 – 09 Autorisation signature convention agence postale
- 20230126 – 10 Tarifs location salles communales
- 20230126 - 11 Plan communal de sauvegarde